

Dossier d'inscription à la prochaine exposition



Associu Cutese

Développement de l'Art et de l'Artisanat en Corse

www.associu-cutese.com



Dossier de candidature
Exposition Art et Artisanat
Village Coti-Chiavari les 22 et 23 juin 2019

Attention : ce dossier ne vaut pas inscription.

Cette dernière devra être validée par le jury composé de membres de l'Associu Cutese.

Ce dernier vous adressera une réponse à compter du 20 juillet. Votre chèque sera encaissé à ce moment là.

Dossier à retourner avant le 16 juillet 2018 à :

- Par voie postale :

**Maurice MARTINEZ
Lotissement Monte-Nebbio
20167 APPIETTO**

- Par courriel :

mauricemartinez@yahoo.fr

Les conditions pour exposer :

- Être majeur
- S'engager à n'exposer que des **œuvres originales (pas de copie)**. L'Associu Cutese se réserve le droit de faire retirer des œuvres qui ne sauraient correspondre à ce critère. Les lithographies sont acceptées à conditions qu'elles soient numérotées et signées par l'artiste et accompagnées d'un certificat d'authenticité.
- Les œuvres des peintres et autres plasticiens doivent être **entièrement renouvelées** d'une année sur l'autre. Chaque stand sera pris en photo pour veiller à cela.

 Le dossier doit comprendre :

- ❑ Ce formulaire dûment rempli,
- ❑ 3 photographies d'œuvres à envoyer par mail ou le lien vers votre site internet (uniquement pour une première participation)
- ❑ 1 CV actualisé
- ❑ le paiement de quarante cinq euros (45 €), par chèque à l'ordre de l'Associu Cutese qui ne sera encaissé qu'une fois la candidature retenue.

Nom..... Prénom.....

Spécialité :

Adresse.....

Code Postal :..... Ville :.....Pays :.....

Téléphone.....

Mobile :.....

Courriel :.....

Site internet :

Si inscrit à la Maison des Artistes N°.....

ou autre inscription

Date de Naissance.....

Souhaite bénéficier d'un lieu abrité* : oui non

*L'exposition au village offre plusieurs lieux abrités (Mairie, bibliothèque, tentes...). Cependant vous avez la possibilité de venir avec votre propre parasol. Dans ce cas, merci de nous le préciser ci-dessus.

 Communication :

L'Associu Cutese prend en charge l'ensemble de la communication autour de l'évènement et investi sur plusieurs supports :

- Panneaux 4x3
- Affiches papier A3 et A4
- Flyers
- Dossier de presse relayé à l'ensemble des supports médias (télévisuels, radiophoniques et presse écrite).

- Partenariat avec zappymag

Afin d'assurer une diffusion optimale, vous voudrez bien récupérer des affiches et flyers auprès de la Mairie de Coti (10/15 jours avant l'expo)

Vous pourrez également télécharger les supports numériques sur notre site pour faciliter une communication dématérialisées et harmonieuse.

Vernissage :

Nous organiserons notre traditionnel vernissage le vendredi 10 août à 19h00. N'hésitez pas à mobiliser vos contacts autour de cet événement où notre association investit énormément.

Rappel des modalités lors de l'installation et du déroulement de l'exposition :

L'installation aura lieu le vendredi 10 août à 8h00 (fin d'installation à 10h00).

La clôture et le démontage se feront en fin de journée le dimanche 12 août à partir de 20h00.

Nous rappelons que votre présence est obligatoire du début à la fin de l'exposition.

Les horaires d'ouverture au public pour les 3 journées : 10h00-20h00.

Vous bénéficiez d'un emplacement de **2 mètres** en linaire.

Vous devez vous équiper de tout outil nécessaire à l'accrochage et au montage de votre stand.

- Pour les exposants murs : ne pas surcharger sa surface et pas de table imposante devant, une seule petite table (max 60 cm de diamètre) le reste ne sera pas autorisé et refusé le jour de l'installation. Il pourra être demandé à l'artiste de revoir son accrochage s'il est jugé trop « lourd ». Vous aurez la possibilité d'apporter des chevalets (4 au maximum) pour exposer quelques œuvres en extérieur.
- Pour les exposants artisans, tables : 2 m sur 1,5 m, l'Associu Cutese n'est pas en mesure à ce jour de garantir un accès électrique à tous les exposants mais vous devrez quand même apporter le nécessaire pour éclairer votre stand (rallonges + éclairages led).

Eclairages : seuls sont autorisés les éclairages basse consommation (Led uniquement).

ATTESTATION (exposition du 10 au 12 août)

je soussigné (e).....
m'engage à ne faire aucune réclamation à l'Associu Cutese à l'occasion de l'exposition, en cas de détérioration, perte, vol ou tout autre dommage concernant mon/mes œuvres ou tout objet de ma création.

Je reconnais être informé(e) qu'il me revient la charge de contracter une assurance pour les œuvres ou tout objet de ma création que j'expose.

Je m'engage à ne pas demander à l'Associu Cutese, un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite en cas de réalisation d'un catalogue, ou de parution sur site Internet ou via un média traitant le sujet de l'exposition ou de l'Associu Cutese, et déclare renoncer aux droits d'auteur associés.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de l'exposition et les modalités de candidature.

Date et signature obligatoires :

Date :

Signature :